

Risques industriels majeurs : la Calade doublement concernée

Sécurité. Parce que la Calade compte deux sites classés Seveso, elle entre dans le cadre d'une grande campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Ce jeudi soir, une réunion était organisée à l'intention de la population. Que faut-il savoir pour se protéger en cas d'accident.

Sur l'agglomération, deux sites industriels ont été identifiés comme potentiellement dangereux : Bayer, avenue Edouard-Herriot, et Rhône Saône engrais, en zone portuaire nord-est, route de Bearegard. Dès lors, pour les collectivités, l'information des populations sur les risques industriels majeurs est obligatoire. À Villefranche, cette sensibilisation a déjà fait l'objet de plusieurs actions : la distribution d'une brochure des consignes à respecter, dans les boîtes à lettres des zones concernées ; et un affichage des consignes de sécurité dans les établissements recevant du public, les bâtiments de plus de 15 logements et les entreprises de plus de 50 salariés. Enfin une chemise pédagogique a été remise à chaque établissement scolaire concerné.

Ce jeudi soir, c'était une réunion publique qui était organisée. L'occasion d'en savoir plus. « Notre site fait du stockage, du conditionnement et du négoce d'engrais », expliquait Fabrice Gaillard, responsable d'activité de Rhône Saône Engrais. « Chez nous, à Villefranche, il n'y a que 6 salariés donc aucune activité de fabrication. Les pro-

duits viennent de France, d'Europe ou du Maghreb d'où ils sont acheminés par camions, trains ou bateaux. L'arrêté préfectoral du 21 février 1995 réglemente les activités du site. L'étude de dangers a été mise à jour en janvier 2001. Nos personnels sont formés équipiers de première intervention. Les pompiers du SDIS viennent manœuvrer une fois par an », informait-il encore.

« Quatre arrêtés préfectoraux réglementent le site de Bayer »

« Bayer Sas, avec ses 310 employés, formule, conditionne et stocke des produits utilisés sur la vigne, les cultures céréalières et l'arboriculture », expliquait, quant à lui, Noël Ballay le directeur de l'établissement caladois. « L'arrêté préfectoral du 16 janvier 2008 et quatre arrêtés préfectoraux complémentaires réglementent les activités du site. La dernière étude de dangers a été mise à jour en 2009. La prochaine actualisation est prévue pour 2014. Au-delà des moyens humains internes pour lutter contre un éventuel incendie, l'usine dispose de 14 000 têtes d'extinction automatiques ». En prévision des accidents les deux sites ont l'obligation de définir l'organisation des secours par un plan d'urgence appelé PPI (Plan particulier d'intervention). Ces PPI définissent une zone à risques de 200 mètres autour de l'usine Bayer SAS et de 1 450 mètres autour de celle de RSE. ■

**De notre correspondant
Daniel Ruet**



■ Régulièrement, des simulations de gestion d'accidents sont mises en œuvre sur le site de Bayer.
Photo archives Philippe Juste

Les bons réflexes à avoir

Quoi ?

Les produits impliqués les accidents industriels majeurs peuvent prendre la forme d'un incendie, d'une explosion, ou d'une émission de produits toxiques.

Comment ?

Vous entendez retentir la sirène, un son modulé, montant puis descendant. Il dure 1,41 mn, suivi d'un silence de 5 secondes. Un deuxième cycle identique va suivre, puis un troisième. Trois cycles au total, pas de doute les autorités compétentes vous alertent qu'une menace pèse sur la ville.

Que faire ?

Dans ces cas-là, quatre consignes de base sont à mettre en

pratique. Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche du lieu où vous vous trouvez. Même si vous n'êtes pas chez vous. Fermez les portes, les volets et les fenêtres. Si c'est possible calfeutrez les aérateurs et arrêtez la ventilation. Écoutez les informations à la radio (France Inter, France Bleue, France Info) ou la télévision (France 3). Dans la rue des véhicules d'alerte peuvent aussi informer par haut-parleurs. Éventuellement consultez le site internet de la mairie ou de la préfecture. **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.** Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui ont été formés pour cela et ils sont confinés à l'intérieur de l'école. Évitez de

passer des appels téléphoniques ou écoutez-les au maximum. Des lignes saturées par des appels en grand nombre désorganiseraient les secours.

Et aussi...

Évitez toute flamme ou étincelles, évitez de fumer, restez patient, occupez les enfants par des jeux calmes, respirez à travers un linge humide placé sur votre visage si vous sentez une gêne. Lorsque la sirène retentira d'un son uniforme et continu d'une durée de 30 secondes, cela signifiera la fin de l'alerte. Sortez alors de votre lieu de mise à l'abri et aérez les locaux. Restez attentif à d'éventuelles consignes complémentaires des autorités. ■

Pratique

Les contacts à Villefranche

Olivier Mandon, conseiller municipal,
omandon@villefranche.net
Nicolas Spinnler
Mission Développement
Durable, nspinnler@villefranche.net.